

LES CITOYENS ONT-ILS PRISE SUR LES ENJEUX GLOBAUX ?

*par Gustave Massiah **

Imposer des négociations sur les droits de tous, c'est possible.

À l'échelle mondiale, les revendications ou les propositions issues de la société civile apparaissent à certains comme décalées, par rapport à un pouvoir économique très puissant. Cette perception n'est pas exacte. Dans tout système social, le mouvement qui lui est opposé a un impact de par son existence même ; c'est l'un des points sur lesquels insiste le sociologue E. Wallerstein : notre regard doit embrasser simultanément la logique dominante du système et les forces « anti-systémiques ». Deux logiques sont en conflit (1), mais la résultante des deux mouvements n'est jamais l'écrasement d'une logique par une autre. Dans la phase précédente de la mondialisation (1945-1980), on ne peut pas dire que le syndicalisme ait été dominant ; mais le capitalisme, à l'échelle du monde occidental et des pays qui ont acquis leur indépendance, a été conduit dans son évolution interne à tenir compte des luttes ouvrières.

Une base, les mêmes droits pour tous

Dans la phase actuelle de la mondialisation, il existe une logique dominante, celle du marché mondial des capitaux, et il existe des mouvements anti-systémiques de plusieurs natures : des mouvements de réaction, notamment ceux qui contestent la remise en cause des États-nations. Il existe aussi un mouvement, que l'on appelle altermondialiste, qui se veut porteur d'une alternative. Actuellement, la logique principale se décline à travers un retrait des États quant à leur influence sur l'économie, des politiques d'« ajustement structurel » et d'ajustement au marché mondial, le soutien aux entreprises multinationales considérées comme porteuses de la nouvelle modernité. Mais dès les années 1980, des résistances se sont manifestées, prenant la forme de ce que l'on peut appeler le mouvement citoyen mondial. Petit à petit, notamment au cours des Forums Sociaux Mondiaux, une orientation, simple et complexe à la fois, s'est dégagée et imposée : l'alternative, c'est la logique de l'accès aux droits pour tous. Cette orientation est présente, en retour, dans la Déclaration des Nations Unies de 2003 sur le développement (« Objectifs du millénaire »), qui se fonde sur les droits ; ou encore, elle est présente dans l'idée de la nécessaire redistribution (2). La référence aux droits peut s'apprécier comme idéologique, et non vraiment économique. Mais ces repères idéologiques ont une influence sur les arbitrages internationaux.

Président du CRID, organisation de liaison et d'expression commune de plus de 40 associations françaises ; centré sur l'appui aux sociétés des pays pauvres dans leurs actions de développement, le CRID est aussi un espace de réflexion sur les causes globales du mal-développement. guma@globenet.org

(1) Cf. **M. Benasayag** et **A. Del Rey**, *Éloge du conflit*, La Découverte, 2007.

(2) Notamment au travers des taxations internationales, perspective discutée actuellement, alors qu'elle était vue comme une hérésie encore récemment.

Puisque les pouvoirs dominants savent se recomposer après avoir accepté telle ou telle revendication, on peut penser que les propositions du mouvement mondial de citoyens font l'objet d'une simple récupération. Le premier risque d'une récupération, c'est que telle idée soit détournée de sa finalité première ; mais le second risque, c'est de ne pas être récupéré du tout parce que le mouvement est considéré comme négligeable. Globalement, en tous cas, on ne peut pas dire que le mouvement mondial citoyen soit « à la traîne » de l'économie mondialisée. Il est même possible d'affirmer que les citoyens, à condition qu'ils soient organisés collectivement, précèdent les États dans plusieurs domaines de la vie internationale.

C'est ce que reflète le processus international qui a vu le jour avec la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992. À ce moment-là, les Nations Unies étaient soumises à une offensive très dure avec la création du G7. La réponse de l'ONU a été une alliance avec le mouvement associatif (les ONG) et d'organiser des conférences internationales en faisant appel à la fois à l'opinion publique et à l'expertise citoyenne (3). Ces conférences ont eu des résultats parce qu'elles ont vu la présence des États, avec leurs propres experts, en même temps que se tenaient une conférence alternative mise en place par les ONG, avec des experts indépendants, et un « contre-sommet » de contestation animé par les mouvements sociaux. En partie de façon contradictoire, les sommets alternatifs – à partir de la présence, d'abord des associations, et plus tard des collectivités locales (4), et même des acteurs économiques représentant une partie des entreprises (5) – ont fini par jouer un rôle de source de propositions pour l'ONU. Il en ressort des orientations qui peuvent, si elles vont dans le sens des droits pour tous, représenter de vraies alternatives.

Dans cette évolution, trois points sont capitaux : en premier lieu, l'expertise émanant des citoyens (6) ne peut se faire entendre que si les mouvements citoyens constituent une opposition frontale et s'allient aux mouvements sociaux, principalement syndicaux, de salariés et de paysans. En second lieu, l'expertise citoyenne n'est utile et productive que si elle ouvre de nouveaux possibles, si elle récuse activement l'emblématique « There is no alternative » de Margaret Thatcher. L'expertise citoyenne affirme au contraire : « il existe de nombreuses alternatives » (7). Enfin, le mouvement citoyen doit s'adresser directement à l'opinion publique mondiale, ce que reflètent les succès récents obtenus sur la question de l'accès pour tous à certains médicaments génériques vitaux, ou encore les évolutions en cours à propos des OGM : c'est l'alliance entre des organisations du milieu paysan, des experts reconnus, des scientifiques (8) et l'opinion publique, qui permet de construire une résistance aux producteurs d'OGM (9).

(3) Rio a été suivie de Copenhague, d'Istanbul, de Vienne, de Pékin.

(4) Celles-ci s'affirment comme interlocutrices, avec une voix mondiale devenant unique, notamment à partir de la Conférence d'Istanbul (1996).

(5) Cf. les secteurs de l'économie sociale et solidaire qui se différencient de la ligne du *Global Compact* lancé par Kofi Annan.

(6) Celle qui refuse d'accorder aux pouvoirs dominants le monopole de l'expertise.

(7) Comme Anil Agarwal avait bien su le faire lors de la Conférence de Rio. Anil Agarwal, mort en 2002, était le fondateur du *Center for Science and Environment* (Delhi). Cf. plusieurs articles dans la revue *Economie & Humanisme*, notamment **Anil Agarwal et alii**, « Penser localement pour agir globalement », n° 360, 2002. Lire également *Notre terre*, adaptation française éditée par le CRISLA (Lorient) de la publication du CSE : *Down to earth*.

(8) Comme Jacques Testard, par exemple.

(9) Cette alliance a permis d'inscrire la lutte contre les OGM dans une perspective de solidarité internationale, celle avec les paysans du monde. Le « brevetage » des semences génétiquement modifiées par les multinationales comme Monsanto, et le fait que ces nouvelles semences chassent les semences « naturelles », va contraindre des centaines de millions de paysans à payer une rente indue.



La gestation d'une société civile mondiale

C'est en cela que le mouvement citoyen mondial est démocratique, notamment parce qu'il fait place et appel à l'opinion publique. Il est même une des facettes de la démocratie participative en chantier, du fait qu'il se structure autour de la prise de parole de ceux qui sont concernés par tel ou tel enjeu. Dans la durée, le concept de démocratie participative – qui ne peut pas être décrété ou défini par ceux qui dominent – n'a de sens que si une négociation, sous une forme ou une autre, est possible (10) ; et cette négociation suppose, de la part des pouvoirs, une reconnaissance : reconnaissance de l'autre, de son autonomie, de sa capacité d'expertise.

Peu à peu, ce qui émerge et se construit comme alternative, centrée sur les droits de tous, modifie la culture des mouvements présents depuis plus ou moins longtemps dans la vie internationale et leur positionnement. Cette évolution s'exprime clairement lorsque, par exemple, Amnesty International décide de défendre les droits économiques, sociaux, culturels, et non plus seulement les droits civils et politiques ; ou encore lorsque Médecins du Monde inscrit son action dans la conquête du droit à la santé pour tous. En ce sens, la constitution en 2006 de la Confédération Syndicale Internationale unifiée est un évènement majeur, de même que la fusion dans une même organisation des diverses fédérations de collectivités locales. Ces nouvelles organisations, notamment la CGLU (collectivités locales) n'auront un impact durable que si elles gardent leur autonomie par rapport aux instances internationales intergouvernementales.

C'est dans cette dynamique-là que l'activité et les choix d'une organisation inter-associative comme le CRID français peuvent prendre sens. À partir d'une orientation portant sur les rapports de coopération Nord-Sud (promotion du partenariat, inscription dans une visée de transformation sociale), celui-ci s'est défini, depuis le début des années 2000, comme organisation de solidarité internationale ; il a choisi aussi de s'inscrire dans une mouvance alter-mondialiste. Ceci lui permet de devenir – s'il sait bien coopérer avec des organisations d'autres pays et des mouvements sociaux et citoyens « sectoriels » convergents (agriculteurs, écologistes...) – l'un des maillons de la société civile mondiale émergente.

Gustave Massiah

(10) Le caractère central de cette possibilité d'une négociation est reflété clairement par l'histoire de la démocratie participative à l'échelle locale ; celle-ci ne commence vraiment que lorsque les habitants s'organisent pour définir de façon libre l'avenir de leur quartier ou territoire, et le négocier. Ce qui ne s'oppose pas, comme l'expérience de Porto Alegre (Budget Participatif) le suggère, avec un arbitrage final des élus.